LA ZONE EURO

Afin de consolider le marché commun, les États membres de la Communauté européenne signent à Maastricht un traité en 1992, qui débouche sur la transformation de cette Communauté en une Union européenne.

Ce traité prévoit la création d'une monnaie unique européenne appelée l'euro. En l'adoptant, les pays intègrent une zone dénommée la zone euro. Elle est connue pour ses critères restrictifs qui contraignent les États à maintenir une dette publique inférieure à 60% du PIB, une inflation inférieure à 1,5% et un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB. Cela se traduit par de nombreux refus pour certains États membres de l'Union européenne d'intégrer la zone euro en raison de difficultés économiques connues et rencontrées par ces pays (instabilité économique, non-respect des règles de libre circulation…). Le respect et le contrôle de ces critères sont assurés par la Banque centrale européenne.

Une fois la zone euro intégrée, celle-ci confère de nombreux avantages. La stabilité de la monnaie en est un exemple, elle représente une sécurité pour les investisseurs. Par ailleurs, l'euro octroie une solidarité économique notable entre les pays membres et permet l'adoption de politiques économiques communes telles que la politique budgétaire de relance ou de rigueur.

Toutefois, la zone euro n'est pas à l'abri de nombreuses difficultés : la crise grecque qui a frappé l'Union européenne en 2008 en est une parfaite illustration.

Cette carte permet de visualiser le double visage de l'Europe entre les États membres de l'Union européenne et les États qui bénéficient de la zone euro. Cette carte n'est pas figée et pourra faire l'objet d'évolutions.

En effet, le 12 juillet 2022, le Conseil européen a adopté les trois derniers textes juridiques qui permettent à la Croatie d'intégrer la zone euro. Ainsi, la Croatie bénéficiera au 1er janvier 2023 de la monnaie commune de l'Union européenne. La Croatie deviendra donc le 20e pays à adopter l'euro.

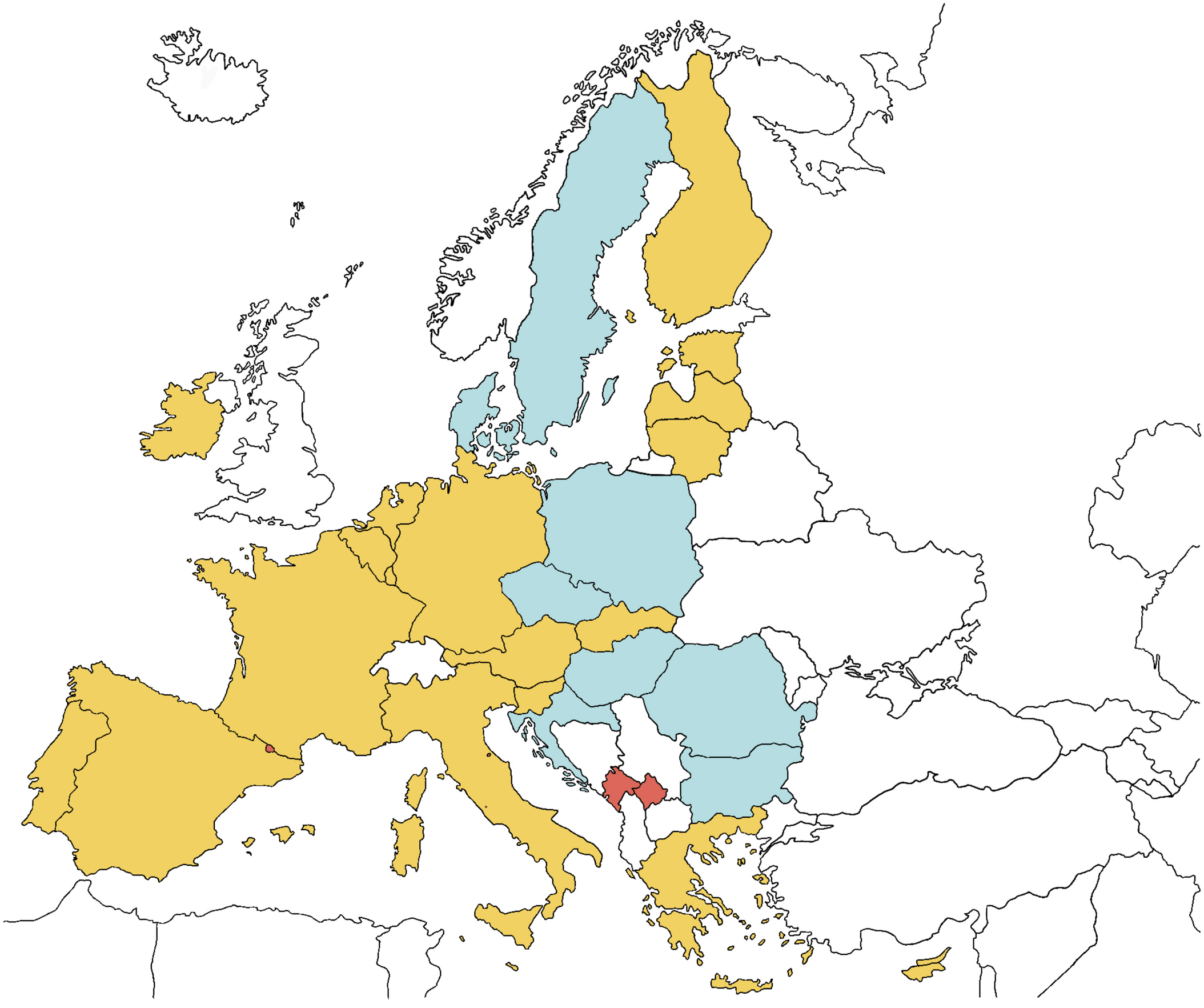

Pays membres de l’Union européenne qui ont adopté l’euro :

1999: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal
2001: Grèce
2007: Slovénie
2008: Malte, Chypre
2009: Slovaquie
2011: Estonie
2014: Lettonie
2015: Lituanie

Pays non membres de l’Union européenne qui sont autorisés à utiliser l’euro :

Andorre
Monaco
Saint Marin
Vatican
Monténégro & Kosovo

Pays membres de l’Union européenne qui ne font pas partie de la zone euro :

Suède, Danemark, Pologne, République Tchèque, Croatie, Bulgarie, Hongrie, Roumanie